

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

EURO-GAN

PARTIE A – STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	EURO-GAN
Forme juridique	Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français
Gestionnaire administratif, comptable et financier	Groupama Asset Management
Compartiments/nourricier	-
Durée d'existence prévue	Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans
Dépositaire	Groupama Banque
Commissaire aux comptes	Deloitte & Associés
Commissaire aux comptes suppléant	Cabinet BEAS
Commercialisateur	Les réseaux de distribution de GROUPAMA (8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris - France) ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management. Toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76)

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification

OPCVM "Actions de pays de la zone euro"

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de référence, le MSCI Euro.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice MSCI Euro, dividendes non réinvestis.

Cet indice est représentatif des plus grosses capitalisations boursières des sociétés cotées dans la zone Euro, qui sont aussi les plus liquides. C'est un sous-indice du MSCI EMU. L'indice est calculé en pondérant chaque valeur par sa capitalisation boursière (en ne prenant en compte que son flottant). Il est exprimé en euro et les dividendes ne sont pas réinvestis pour son calcul.

Cet indice ne constitue qu'une référence même si la gestion s'emploie à maintenir un niveau de corrélation significatif avec ce dernier. Le profil comportemental du portefeuille et de l'indice sont en général comparables.

L'OPCVM ne cherche pas à répliquer l'indice, mais à générer un surplus de performance. Aussi, la performance de l'indice peut diverger de celle de l'OPCVM. Néanmoins, le risque de marché de l'OPCVM est comparable à celui de son indice de référence.

Stratégie d'investissement

- **Style de gestion adopté**
L'OPCVM adopte un style de gestion active à risque contrôlé afin d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence.
- **Actifs, hors dérivés intégrés**
 - Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les actions des pays de la zone euro constituent l'univers d'investissement privilégié. En effet, 75% minimum de l'actif net est investi dans des

marchés dont les émetteurs ont leur siège social dans un pays de la zone euro.

L'exposition minimale au risque actions est de 75% de l'actif net.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le gérant ne s'intéresse pas seulement aux principales capitalisations (sociétés composant l'indice MSCI Euro), même si ces grandes capitalisations demeurent majoritaires dans le portefeuille, mais également aux sociétés de taille intermédiaire. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

- La SICAV pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM.

Des trackers (supports indiciels cotés) pourront être utilisés dans la limite de 10% de l'actif net.

- Instruments dérivés

La SICAV pourra intervenir occasionnellement sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net de l'OPCVM. Le gérant utilisera ces instruments afin d'intervenir rapidement sur les marchés pour un réglage d'exposition au risque d'actions sans rechercher de surexposition aux marchés.

- Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, la SICAV pourra effectuer des dépôts, des prises en pensions, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.
- L'OPCVM pourra réaliser des opérations de prêts-emprunts de titres dans la limite de la réglementation.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

- Risque actions

Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque actions. En effet, la variation du cours des actions pourra avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative sera amenée à baisser.

- Risque en capital

Le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué existe puisque l'OPCVM n'intègre aucune garantie en capital.

- Le détail de l'ensemble des risques encourus par l'OPCVM figure dans la note détaillée.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Les catégories d'actions IC et ID sont ouvertes à tous souscripteurs.

La catégorie d'actions G est réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama SA.

La catégorie d'actions S est réservée aux compagnies et filiales de Groupama SA.

La catégorie d'actions O est réservée aux OPCVM dédiés et mandats gérés exclusivement par Groupama Asset Management ou ses filiales.

Montant minimum de souscription initiale :

- Actions IC : 1 dix-millième d'action
- Actions ID : 1 dix-millième d'action
- Actions G : 300 000 euros
- Actions S : 1 000 000 euros
- Actions O : 1 millième d'action

L'OPCVM est ouvert à tous souscripteurs.

La SICAV EURO-GAN s'adresse aux investisseurs qui souhaitent dynamiser leur épargne par le biais du marché des actions des pays de la zone euro. L'investisseur souhaite posséder un profil offensif grâce à un investissement en actions.

Proportion d'investissement dans l'OPCVM : tout investissement en actions peut être soumis à des fluctuations importantes. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans la SICAV EURO-GAN doit dépendre de la situation personnelle de l'investisseur. Pour déterminer ce montant l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 5 ans et du niveau de risque accepté.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de l'OPCVM.

Un investisseur acceptant un risque modéré conservera une exposition globale aux actions inférieure à 30% de son portefeuille, un investisseur recherchant un compromis entre risque et performance acceptera une exposition globale aux actions proche de 50% et un investisseur recherchant une performance maximale assortie d'un risque exposera globalement son portefeuille aux actions jusqu'à 70% et davantage.

Diversification des placements : diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

Durée minimale de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Actions IC et ID :

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4 % De 1 à 15 244,90 € : 4% De 15 244,91 € à 76 224,51 € : 3,5% A partir de 76 224,52 € : 3%
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant

Actions G et S :

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant

Actions O :

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 3%
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 3%
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- ▶ des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- ▶ des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- ▶ une part de revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres selon un mode de calcul forfaitaire.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Actions IC et ID :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transactions, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net Dédution faite des parts ou actions d'OPCVM	Taux maximum : 1% TTC
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par Groupama Banque	Prélèvement sur chaque transaction	Titres zone euro : 27,50 € TTC Titres hors zone euro : 63,38 € TTC
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : 0,1% maximum Obligations et assimilés : 0,03% maximum Futures et options : 1€ par lot maximum

Actions G :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transactions, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Taux maximum : 0,90% TTC
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par Groupama Banque	Prélèvement sur chaque transaction	Titres zone euro : 27,50 € TTC Titres hors zone euro : 63,38 € TTC
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : 0,1% maximum Obligations et assimilés : 0,03% maximum Futures et options : 1€ par lot maximum

Actions S :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transactions, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Taux maximum : 0,80% TTC
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par Groupama Banque	Prélèvement sur chaque transaction	Titres zone euro : 27,50 € TTC Titres hors zone euro : 63,38 € TTC
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : 0,1% maximum Obligations et assimilés : 0,03% maximum Futures et options : 1€ par lot maximum

Actions O :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transactions, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Taux maximum : 0,10 TTC
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par Groupama Banque	Prélèvement sur chaque transaction	Titres zone euro : 27,50 € TTC Titres hors zone euro : 63,38 € TTC
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : 0,1% maximum Obligations et assimilés : 0,03% maximum Futures et options : 1€ par lot maximum

Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (conformément à la réglementation en vigueur) de la part des intermédiaires.

Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Eligibilité au PEA pour les personnes physiques.

Le passage d'une catégorie d'actions à l'autre est assimilé à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL**Conditions de souscription et de rachat**

Centralisation tous les jours jusqu'à 11 heures auprès de Groupama Banque, 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex.

Les souscriptions et les rachats sont exécutés à valeur liquidative inconnue avec règlement à J+3.

Actions IC et ID : possibilité de souscrire en montant ou en dix-millièmes d'actions et de racheter en dix-millièmes d'actions.

Actions G, S et O : possibilité de souscrire en montant ou en millièmes d'actions et de racheter en millièmes d'actions.

Date de clôture de l'exercice

Dernier jour de bourse du mois de septembre.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

L'OPCVM valorise chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux.

Le calendrier de référence est celui de la bourse de Paris.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

Dans les locaux de Groupama Asset Management.

Devise de libellé des actions

Euro.

Date de création

Cet OPCVM a reçu l'autorisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, après avis de la Commission des opérations de bourse, le 2 juillet 1986.

Il a été créé le 16 mars 1987

OPCVM à différentes catégories d'actions

Catégorie d'actions	Code ISIN	Affectation des résultats	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de 1 ^{ère} souscription	Décimalisation	Frais de gestion maximum	Valeur liquidative d'origine
Actions IC*	FR0010263814	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	10 000 ^{ème} d'action	10 000 ^{ème} d'action	1,00%	762,25 €
Actions ID**	FR0000171852	Distribution	Euro	Tous souscripteurs	10 000 ^{ème} d'action	10 000 ^{ème} d'action	1,00%	762,25 €
Actions G	FR0010891457	Distribution	Euro	Réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama SA	300 000 €	1 000 ^{ème} d'action	0,90 %	10 000 €
Actions S	FR0010891465	Distribution	Euro	Réservée aux compagnies et filiales de Groupama SA	1 000 000 €	1 000 ^{ème} d'action	0,80 %	10 000 €
Actions O	FR0010891473	Capitalisation	Euro	Réservée aux OPCVM dédiés et mandats gérés exclusivement par Groupama Asset Management ou ses filiales	1 000 ^{ème} d'action	1 000 ^{ème} d'action	0,10 %	10 000 €

*comprenant l'ensemble des actionnaires ayant souscrit dans les catégories d'actions C avant la création des catégories d'actions G, S et O.

**comprenant l'ensemble des actionnaires ayant souscrit dans les catégories d'actions D avant la création des catégories d'actions G, S et O.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 58 bis rue La Boétie - 75008 Paris - France.

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de Groupama Asset Management.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales est établi, dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice et ce à compter de l'exercice 2005. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de Groupama Asset Management.

Point de contact :

Pour les personnes morales : Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76).

Pour les personnes physiques : votre commercialisateur (les réseaux de distribution de GROUPAMA ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management).

Date de publication du prospectus : 14/05/2010.

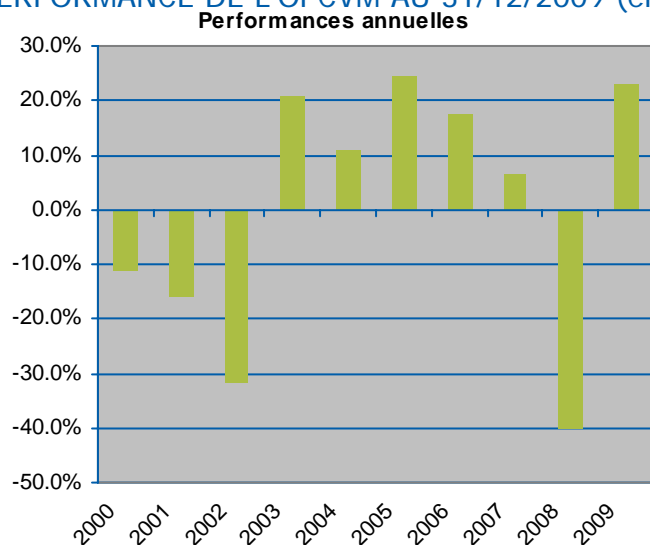
Le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) contient des informations complémentaires sur la liste de documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Les informations concernant l'OPCVM sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr>

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B – STATISTIQUE

PERFORMANCE DE L'OPCVM AU 31/12/2009 (en Euro)



EURO-GAN - ID

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	23.18	-7.72	2.86
Indicateur de référence : MSCI Euro clôture (dividendes non réinvestis)	22.5	-10.81	0.32

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

[La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de la composante actions de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.](#)

Ancien(s) indicateur(s) de référence :
MSCI Euro clôture (emu réd) - 1j jusqu'au 29/09/2003

PRESENTATION DES FRAIS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/09/2009

Frais de fonctionnement et de gestion	0.9832 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements	0 %
Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	.. %
Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	- 0 %
Autres frais facturés à l'OPCVM	0.0269 %
Commission de surperformance	0 %
Commissions de mouvement	0.0269 %
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1.0101 %

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/09/2009

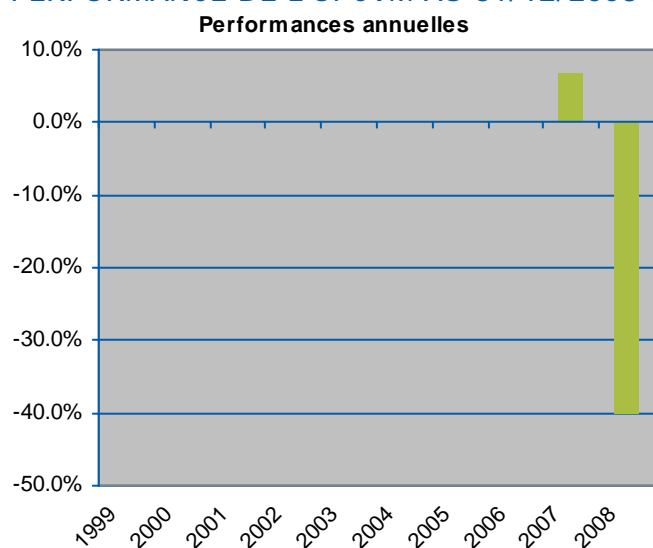
Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté 0.1319 % de l'actif moyen.
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de 78.58 % de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	.. %
Titres de créance	83.53 %

PARTIE B – STATISTIQUE

PERFORMANCE DE L'OPCVM AU 31/12/2008 (en Euro)



EURO-GAN - IC

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-40.2	-	-
Indicateur de référence : MSCI Euro Clôture	-45.89	-	-

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

[La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de la composante actions de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.](#)

PRESENTATION DES FRAIS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/09/2008

Frais de fonctionnement et de gestion	0.9839 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements	0 %
Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0 %
Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	- 0 %
Autres frais facturés à l'OPCVM	0.0162 %
Commission de surperformance	0 %
Commissions de mouvement	0.0162 %
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1.0001 %

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/09/2008

Les frais de négociation sur le portefeuille actions ont représenté .. % de l'actif moyen.
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de .. % de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

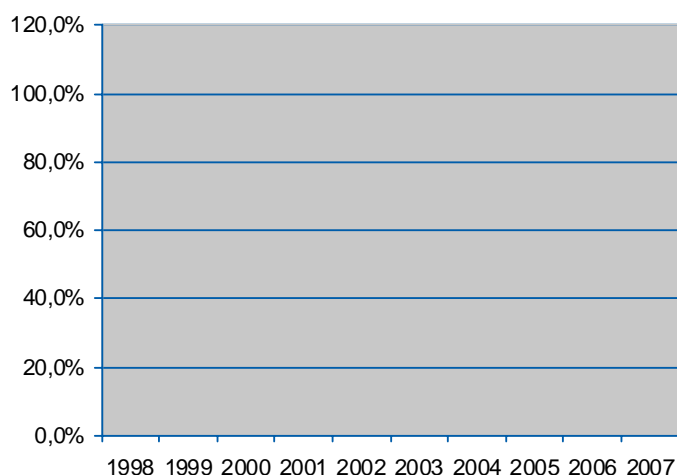
Classes d'actifs	Transactions
Actions	.. %
Titres de créance	39.57 %

PARTIE B – STATISTIQUE

Les statistiques seront complétées ultérieurement

PERFORMANCE DE L'OPCVM AU jj/mm/aaaa

Performances annuelles



EURO GAN – G

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM			
Indicateur de référence :			

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

[La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de la composante actions de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.](#)

Cette partie sera renseignée ultérieurement :

PRESENTATION DES FRAIS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU jj/mm/aaaa

Frais de fonctionnement et de gestion	%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements	..%
Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	..%
Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	- ..%
Autres frais facturés à l'OPCVM	..%
Commission de surperformance	..%
Commissions de mouvement	..%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	..%

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Cette partie sera renseignée ultérieurement :

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU jj/mm/aaaa

Les frais de négociation sur le portefeuille actions ont représenté ..% de l'actif moyen.
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

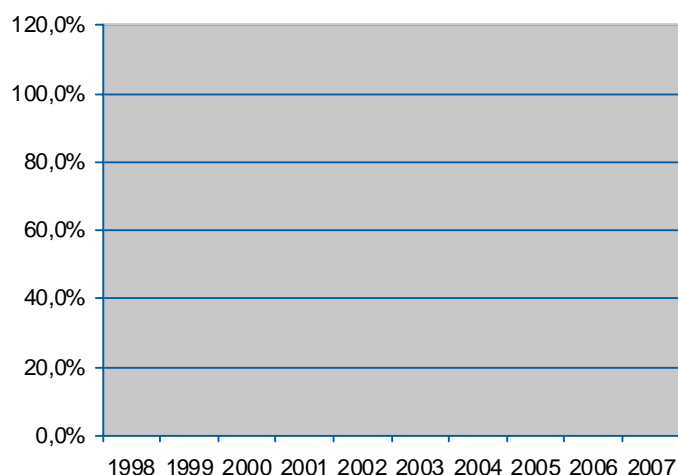
Classes d'actifs	Transactions
Actions	..%
Titres de créance	..%

PARTIE B – STATISTIQUE

Les statistiques seront complétées ultérieurement

PERFORMANCE DE L'OPCVM AU jj/mm/aaaa

Performances annuelles



EURO GAN – S

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM			
Indicateur de référence :			

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

[La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de la composante actions de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.](#)

Cette partie sera renseignée ultérieurement :

PRESENTATION DES FRAIS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU jj/mm/aaaa

Frais de fonctionnement et de gestion	%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements	..%
Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	..%
Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	- ..%
Autres frais facturés à l'OPCVM	..%
Commission de surperformance	..%
Commissions de mouvement	..%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	..%

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Cette partie sera renseignée ultérieurement :

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU jj/mm/aaaa

Les frais de négociation sur le portefeuille actions ont représenté ..% de l'actif moyen.
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

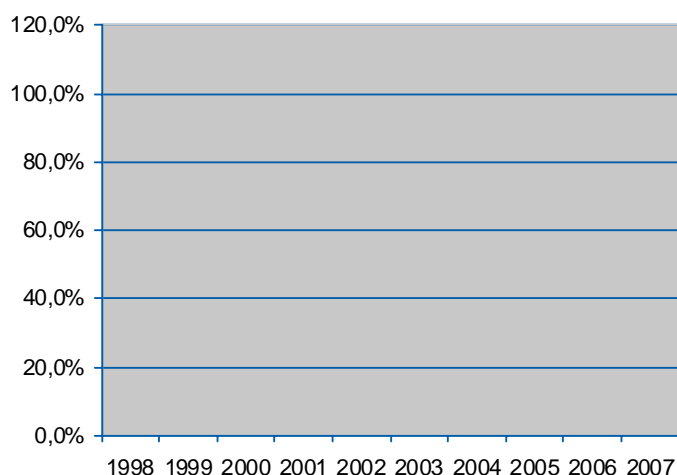
Classes d'actifs	Transactions
Actions	..%
Titres de créance	..%

PARTIE B – STATISTIQUE

Les statistiques seront complétées ultérieurement

PERFORMANCE DE L'OPCVM AU jj/mm/aaaa

Performances annuelles



EURO GAN – O

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM			
Indicateur de référence :			

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

[La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de la composante actions de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.](#)

Cette partie sera renseignée ultérieurement :

PRESENTATION DES FRAIS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU jj/mm/aaaa

Frais de fonctionnement et de gestion	%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements	..%
Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	..%
Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	- ..%
Autres frais facturés à l'OPCVM	..%
Commission de surperformance	..%
Commissions de mouvement	..%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	..%

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Cette partie sera renseignée ultérieurement :

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU jj/mm/aaaa

Les frais de négociation sur le portefeuille actions ont représenté ..% de l'actif moyen.
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	..%
Titres de créance	..%